

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 MARS 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 18/03/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Jean-Paul MOREL

Absents : Armand AVEDIAN, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2019.03.25.7****OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et d'assainissement de la CAPI - Exercice 2017**

Norbert SANCHEZ CANO, adjoint délégué aux Equipements communaux et VRD, expose aux membres du conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif dont les modalités de réalisation et de présentation sont fixées par les articles D.2224-1 à D.2224-5 du même code.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport du Président de la CAPI sont fixés par arrêté du 2 mai 2007 modifié et retranscrit aux annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service permet principalement l'information des usagers et des élus concernant les évolutions des services concernés, complété par une note jointe au rapport du Président, établie chaque année par l'agence de l'eau sur la réalisation de son programme d'action (2013-2018) financé via les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés.

A ce jour, certaines données restent en cours de validation et pourront être modifiées par rapport au rapport final. Les principaux points sont présentés ci-après :

**Eau potable**

- Le rendement global du service à l'échelle de l'agglomération est de 75.2%, selon les données actuellement disponibles. Cet indicateur présente cependant des disparités importantes au niveau local et pour lesquelles des mesures sont en cours de déploiement.

- Des actions d'amélioration de la qualité de l'eau sont en cours, la suppression de plusieurs points présentant des contaminations aux pesticides remplacés par des interconnexions pour l'alimentation des territoires concernés a permis d'améliorer la qualité de l'eau distribuée sur les secteurs les plus sensibles.
- La connaissance du patrimoine continue de progresser avec le déploiement d'outils de cartographie plus modernes sur tout le territoire. La CAPI travaille également pour affiner sa connaissance du patrimoine : type de réseau, âge des canalisations ... Ce travail important, à réaliser sur le moyen et le long terme, permettra notamment une meilleure réactivité du service d'exploitation pour l'identification de fuites sur le réseau de distribution.

### **Assainissement collectif et non collectif**

- Les travaux de réhabilitation et extension de la station d'épuration de Traffeyères sont en cours.
- 42% des boues produites par les ouvrages de la CAPI produisent du compost normé à partir des ouvrages de la CAPI (sur le site de Traffeyères).
- Les boues produites sur la station de Bourgoin Jallieu sont prises en charge par l'exploitant et compostées sur des sites extérieurs à la CAPI.
- Un schéma directeur est en cours d'achèvement pour le service de l'assainissement sur l'ensemble de l'agglomération.
- 773 installations ont été contrôlées sur les 2 607 installations estimées.

### **Tarifs**

Le prix total de l'eau potable et de l'assainissement collectif est de 3.99€ TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018, selon les données actuellement disponibles, pour une consommation de 120m<sup>3</sup>.

Ce rapport est mis à disposition du public en mairie de Saint Quentin Fallavier aux jours et heures d'ouverture habituels.

Considérant l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 novembre 2018,

Considérant l'avis favorable de la commission eau et assainissement de la CAPI en date du 6 décembre 2018,

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DONNE un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'exercice 2017.**

### **Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 25/03/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 26 mars 2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190325-lmc14982-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.